

ATELIER 4 : AGIR EN MILIEU RURAL

Les territoires ruraux peuvent parfois se sentir délaissés car les exemples le plus souvent donnés sont plutôt urbains. Cependant, la question de l'énergie en zone rurale est fondamentale, les consommations pour l'habitat et pour le transport étant souvent plus importantes. Des relations plus personnalisées peuvent aussi s'y établir pour passer à l'action.

Nom du projet :

Maîtrise de l'énergie en territoire rural sur les 21 communes du SIER Nord Vimeu

Historique

Sans attendre les dispositions de la loi programme sur l'énergie, votée le 13 juillet 2005, le Conseil Général de la Somme a mis en œuvre dès 2004, une série d'actions volontaristes concernant la maîtrise de la demande d'énergie. Un rapprochement avec la délégation régionale de l'ADEME a été opéré.

En 2004, la FNCCR et l'ADEME ont décidé d'établir un partenariat au niveau national dans le cadre d'un accord cadre triennal 2004 – 2007 et ont prévu une déclinaison territoriale des projets et des actions développées en commun dans cet accord. La traduction locale de cet accord a conduit la FDE 80 à signer une convention avec la délégation régionale de l'ADEME.

C'est donc tout naturellement que les trois parties se sont rencontrées afin de mettre en commun leur réflexion sur le sujet.

Objectifs du projet

Mettre en place des opérations exemplaires en matière de MDE sur le territoire des Syndicats pour l'Energie et notamment :

- Actions préventives permettant aux communes de réaliser des économies sensibles au niveau de la consommation d'électricité dans leurs bâtiments communaux
Mise en œuvre d'un Conseil Energétique Intercommunal Rural (CEIR). L'intérêt de ce conseil, après une première phase de diagnostic est d'entreprendre des travaux d'amélioration de tel ou tel équipement, de diminuer la facture énergétique et de soutenir l'emploi local
Cette action nécessite la nomination dans chaque commune d'un « correspondant énergie ».
- Diagnostic spécifique sur l'éclairage public
L'amélioration de l'éclairage extérieur doit être une priorité pour plusieurs raisons : dépenses trop importantes d'énergie, production significative de CO² et présence de déchets à retraiter.
Le diagnostic réalisé doit constituer un véritable outil de décision pour les élus municipaux.
- Actions en direction des particuliers, au premier rang desquels les personnes en situation de précarité qui recevront les conseils utiles et nécessaires de nature à les aider à mieux maîtriser et optimiser leurs consommations énergétiques.

Actions réalisées / en cours / programmées

La FDE 80, maître d'ouvrage de l'opération a mis en place une procédure de consultation en juillet 2006 dans le but de retenir un Bureau d'études capable de mener à bien les études détaillées ci-dessus.

La date limite de remise des offres est fixée au 27 octobre 2006.

Courant novembre, la Commission d'appel d'offres de la FDE 80 se réunira en vue de retenir le meilleur candidat.

Organisation méthodologique

La FDE 80 est maître d'ouvrage de l'opération. Mais celle-ci est portée conjointement par l'ADEME, le Conseil Général de la Somme, et la FDE 80 associée au SIER NORD VIMEU.

Avant la fin de l'année 2006, un Comité de pilotage sera mis en place. Il comprendra, en plus des représentants de la FDE 80 / SIER NORD VIMEU, de l'ADEME, du Conseil Général, un représentant d'EDF, des 21 communes concernées. D'autres partenaires directement intéressés pourront être associés autant que de besoin au déroulement de l'étude

Partenaires

Voir ci-dessus

Pour aller plus loin

<http://www.fde-somme.fr>

Florence D'ALCAMO : florence.dalcamo@fde-somme.fr